



Présents: Debbie Flanagan, Brian diCenzo, Jay Vanstone, David Lutz, Roger Theriault, Izzy Perry, Michelle Matte-Stotyn, Judy Renaud
Absent: Gord Gauvin

Appel à l'ordre à 08 :12

1. Ratifications des approbations par courrier électronique :

- Augmenter la coût du certifications CSD de 40,00 à 45,00 à compter du 1^{er} décembre, 2017.
- Acheter un nouvel ordinateur portable pour Judy et rénover l'ancien pour le système InTime
- L'aide du Fonds de la Défense à Vancouver Skydive contre NavCanada.

2. CIP : Rina Gallo participera en tant que déléguée et Barb Davies en tant que suppléante pour les réunions d'IPC 2018. Approuvé avec la compréhension que le processus de sélection pour 2019 sera examiné lors de la réunion Pré-AGA en mars.

3. Danny Grant à prendre la relève en tant que processeur de certifications. Il accompagnera Phil Perry à partir de janvier 2018. Approuvé par le CA.

4. Fermeture de bureau pour Noël - 22 décembre 2017 – 2 janvier 2018.

5. MIP 4E – Révisions en rouge. Approuvé par la CA

Conformément à la réglementation de la CIP, le président du Comité des juges ou l'administrateur de certification doit fournir, avant le 31 décembre de chaque année, les informations suivantes au président du Comité des juges de la CIP :

- a) Le nom des nouveaux juges de parachutisme de la FAI et le nom de ceux ayant renouvelé leur certification, en mentionnant les disciplines pour lesquelles ils se qualifient, afin de s'assurer que ceux-ci sont inscrits sur la liste des juges de parachutisme de la FAI émise par la CIP.
- b) Le nom des juges de parachutisme de la FAI qui désirent évaluer une compétition qui se tiendra l'année suivante, afin de s'assurer que ceux-ci sont inscrits sur la liste proposée des juges de parachutisme de la FAI disponibles.

Le président du Comité des juges ou l'administrateur de certification enverra des copies des documents utilisés pour a) et b) ci-dessus à l'ACPS en même temps qu'ils les envoient à la CIP.

6. Discussion sur le nouveau processus de certification étrangère proposé par le CTE. A discuter plus tard dimanche.

Pause – 10h00 – 10h15

7. **Révisions MIP:** Discutées et approuvées par le CA
L'objectif actuel de l'ACPS se lit comme suit :

« L'objectif exclusif de l'organisation est de favoriser et régir le parachutisme sportif au Canada dans l'intérêt de tous les membres de l'organisation. »

Après communication avec l'Agence du revenu du Canada, nous avons appris que « L'objectif semble légèrement incompatible avec les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu. Comme vous le savez peut-être, les produits d'orientation de l'Agence du revenu du Canada à l'intention de l'Association canadienne enregistrée de sport amateur (ACESA) n'ont pas encore fait l'objet d'un examen pour refléter les changements récents à la définition de l'ACESA en vertu de la Loi. Il est significatif que ces changements incluent une nouvelle exigence à l'effet qu'une fonction et un objectif exclusif de l'ACESA fassent la promotion des athlètes amateurs au Canada à l'échelle nationale. »

À cet égard et en fonction de notre compréhension et interprétation des activités de l'organisation, nous recommandons que l'organisation change son objectif pour le remplacer par celui-ci :

« L'objectif exclusif de l'organisation est de favoriser et régir le parachutisme sportif amateur au Canada à l'échelle nationale dans l'intérêt de tous les membres et participants enregistrés de l'organisation. »

MIP 3 - Sections 2.22(c), 2.3 (c) Addition:
doit détenir une (1) adhésion à l'intérieur de l'Association.

- MIP 3 - Section 4.5:
Aucune nomination de sol si toutes les positions ont été remplies ou de nouvelles candidatures sont reçues par le préavis de 45 jours. Un courriel de masse sera envoyé à tous les PEs et membres votants avant les 45 jours.

MIP 3 - Section 9.1 -- Dissolution à lire lors de l'approbation par les membres votants à l'AGA 2018:9.1 Dissolution – Lors de la dissolution de l'organisation et après paiement de toutes les dettes et obligations, la propriété restante doit être répartie ou éliminée auprès d'un donataire qualifié enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et sélectionné par les membres par une résolution extraordinaire adoptée par les membres lors d'une réunion des membres.

- Section 1 – Général - *Participant enregistré* – un individu qui est enregistré avec l'ACPS et qui enregistre son affiliation individuelle à un membre de l'ACPS. Ceci peut inclure, sans s'y limiter, les participants ordinaires, les participants étudiants et **les participants à vie**. Dans tous les cas, l'identité de cette personne est enregistrée avec l'ACPS et une liste sera remise à chaque membre de l'ACPS de ses participants enregistrés affiliés tel que requis par ces règlements pour déterminer le nombre de votes, conformément à la section 3.14. Les participants peuvent payer un frais pour programme ou licence, tel que déterminé par l'ACPS pour les services à être rendus ou reçus.

- **Informations contextuelles :** L'ACPS n'utilise pas le terme « honoraire » mais plutôt le terme « à vie ».

MIP 1: Discutées et approuvées par le CA
Révisions de décembre 2017 telle qu'énumérées dans le MIP 1

8. **CT&S :** Inventaire : Discuter avec Rob MacNeill pour envoyer tous les stocks de machines à coudre au bureau dès que possible.

9. **Planification de la relève:**

Tous les comités doivent indiquer qui sera le « commandant en second ». Liaisons pour contacter leur président du comité pour les informer que cela sera discuté avec chaque président lors de la Pré-AGA.

TÂCHE: CHAQUE LIAISON DOIT CONTACTER LE PRÉSIDENT DE SON COMITÉ LE PLUS TÔT POSSIBLE.

10. **Nouvelle mise à jour de la base de données :**

À l'AGA de l'an dernier, une motion a été approuvée par les membres pour examiner différentes options pour une nouvelle base de données. De nombreuses pistes ont été étudiées et il est évident que ce n'est pas une solution facile. Les options/devis reçus étaient extrêmement élevés et peu d'entreprises peuvent reprendre à nos besoins. Pour le moment, nous n'avons pas de devis concret et aucune décision n'a été prise. Plus de pistes seront étudiées.

TÂCHE: MICHELLE RÉDIGE UN AVIS DE MISE À JOUR POUR ACCOMPAGNER LES PAQUETS AGA.

Déjeuner – 13:05 – 13:50

11. Discussion à huis clos:

La réunion est ajournée à 15h29

Atelier sur la gouvernance du conseil: 16h –18h